

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR PART C

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FUTUR FLEXIBLE ACTIONS (Code ISIN : FR0013113198)

Cet OPCVM est géré par FUTUR INVESTMENT MANAGERS

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif** L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indicateur composite 50% Cac 40 (dividendes nets réinvestis) + 50% Eonia capitalisé, diminuée des frais de gestion et de la commission de surperformance. L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indice de référence.

#### Stratégie :

La méthodologie pour rejoindre cet objectif repose, d'une part, sur une gestion de type discrétionnaire des titres et de leur pondération et, d'autre part, sur une stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions qui pourra varier de -20 % à 120 % de l'actif net de l'OPCVM, notamment par l'utilisation de contrats futures en couverture et en exposition.

La gestion du fonds est discrétionnaire et allie une gestion actions en direct à une gestion de l'exposition actions du portefeuille de l'OPCVM. Il est investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net sur un ou plusieurs pays de la zone euro, dont principalement le marché français, et à titre accessoire de l'Union Européenne (le risque de change sera <10%). Son actif est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Le fonds sera constitué d'un panier représentatif de l'indice CAC 40 pour au minimum 75% de l'actif net, lequel pourra être couvert via l'utilisation d'instruments financiers à terme, afin d'atteindre une exposition cible moyenne de 50% aux actions

La stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions est mise en œuvre par des opérations sur instruments dérivés, notamment l'utilisation de contrats futures, qui pourra porter l'exposition action jusqu'à 120% de l'actif net de l'OPCVM. L'utilisation de ces instruments pourra conduire le portefeuille du fonds à avoir une exposition négative au marché (c'est-à-dire que le fonds évoluera négativement lorsque le marché action évoluera à la hausse).

Investissement en OPCVM : maximum 10%

Les investissements en titres de créances, instruments du marché monétaire et obligations avec une maturité de moins d'un an pourront être compris entre 0% et 20% de l'actif net du fonds. Les notations minimales des instruments monétaires sont de A- (notation S&P et Fitch) ou A3 (notation Moody's) à l'acquisition ou jugées équivalentes par la société de gestion.

#### Conditions de rachat :

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque, jour d'établissement de VL, jusqu'à 12 heures chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée sur les cours de clôture de J publiée en J+1.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

-La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

-La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

-Le capital investi initialement n'est pas garanti.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 6 ] : depuis le 26/06/2020 la volatilité du fonds se situe au-dessus de 15% et en dessous de 25%**

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque liés au recours à des dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

### FRAIS

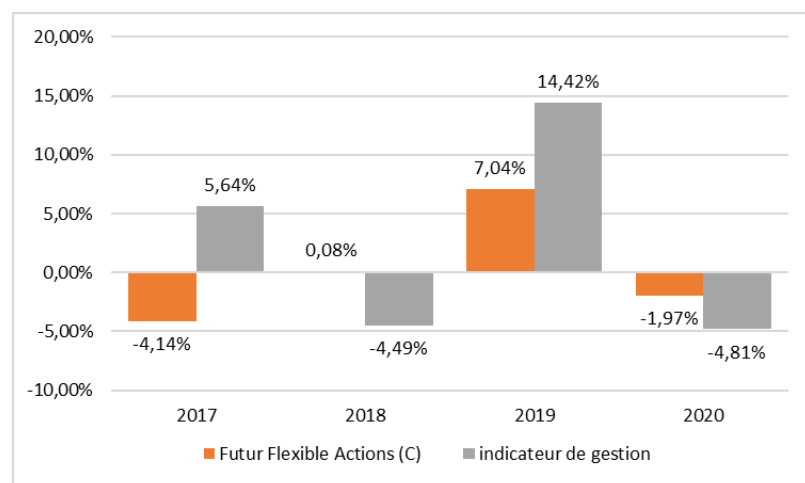
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et

de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

<b>Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement</b>	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
<b>Frais prélevés par le fonds sur une année</b>	
Frais courants	2.41 % T.T.C
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence 50% de l'indice EONIA capitalisé 7 jours et 50% de l'indice Cac 40 NR calculé dividendes nets réinvestis

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants prennent en compte les frais indirects liés à la détention de véhicules collectifs de gestion mais excluent les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation hormis ceux payés pour l'intermédiation des OPCVM. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 à 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion FUTUR IM 19 rue Vivienne 75002 PARIS ou sur le site internet [www.futur-im.com](http://www.futur-im.com)

## PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM** : 24/03/2016

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM** : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

### **Dépositaire :**

CACEIS BANK

### **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :**

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de FUTUR INVESTMENT MANAGERS –19 rue Vivienne 75002 PARIS- [contact@futur-im.com](mailto:contact@futur-im.com)

### **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Des informations sur les autres catégories de parts peuvent également être obtenues auprès de la société de gestion.

### **Fiscalité :**

Le FCP est éligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs

La responsabilité de FUTUR INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.futur-im.com](http://www.futur-im.com)

FUTUR IM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2021.